

Stratégie européenne pour la biodiversité

L'objectif est clair ... Mais la prise en compte du rôle des forestiers est oubliée !

L'ambition de la Commission européenne de signaler les priorités pour l'Europe en matière de biodiversité au niveau mondial a été dévoilée le 20 mai avec la publication par la Commission de la nouvelle stratégie de l'UE pour la biodiversité jusqu'en 2030. La Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF) - qui représente les forestiers privés au niveau européen - se félicite de l'objectif général de conserver et d'améliorer la biodiversité. Cependant, cette stratégie ne permet pas de garantir la cohérence des politiques ni de reconnaître correctement les avantages pour le climat et la biodiversité liés à l'utilisation de bois d'origine durable et locale.

Grande absente de la stratégie : le principe de gestion durable des forêts

Le principe de gestion durable des forêts, déployé par les propriétaires forestiers, n'est pas reconnu par la stratégie européenne de la biodiversité. Or c'est par la gestion durable qu'il sera possible de continuer à développer des pratiques qui prennent en compte et protègent la biodiversité dans le contexte actuel du changement climatique. « Une gestion forestière active et durable maintient nos forêts saines et résilientes. Jusqu'à présent, nous constatons une absence de prise en compte de ce principe, ainsi que l'approche holistique des forêts multifonctionnelles », a commenté Fanny-Pomme Langue, Secrétaire générale du CEPF.

Le travail de terrain des forestiers privés ignoré

La conservation de la biodiversité fait partie des activités de gestion quotidienne des propriétaires forestiers européens. La nouvelle stratégie sur la biodiversité ignore ce travail et les réalisations connexes réalisées jusqu'à présent dans les forêts européennes et, à ce titre, ne reconnaît pas le rôle positif des propriétaires forestiers. Au lieu de cela, elle présente des objectifs contraignants avec des questions sans réponse. Qu'entend-on par biodiversité, forêts primaires et / ou anciennes ? Comment prendre en compte les ajustements de pratiques sylvicoles liés au changement climatique ? Quelle place accorde-t-on à l'impact social et économique des objectifs ? Quels seront les outils financiers appropriés pour les atteindre ?

L'Europe ne pourra pas agir sans ses 16 millions de propriétaires forestiers

« La nouvelle stratégie de l'UE pour la biodiversité ne peut pas passer à côté du rôle des forestiers privés » affirme Antoine d'Amécourt, président de Fransylva. Elle compte seize millions de propriétaires forestiers privés, responsables de la gestion d'environ soixante pour cent de la superficie forestière européenne. Ils sont les gardiens de la biodiversité dans leurs forêts. La coopération avec les propriétaires forestiers, qui s'est révélée être un élément indispensable au succès du réseau Natura 2000, devra donc être au premier plan de la mise en œuvre de cette stratégie.

La nouvelle stratégie prévoit d'élaborer les futures lignes directrices relatives à la gestion durable des forêts en parallèle de la stratégie forestière de l'UE après 2020: « Nous demandons à la Commission européenne d'inclure et de produire ces lignes directrices dans le cadre de la stratégie forestière et non parallèlement, en reconnaissant les différences régionales dans les paysages et les habitats et dans le plein respect des droits de propriété. Les propriétaires forestiers sont prêts à faire évoluer leurs pratiques forestières, à travers des actions volontaires bénéfiques allant plus loin que le seul impact sur la biodiversité », a ajouté Mme Langue.

Le CEPF étudiera attentivement la stratégie mise à jour et engagera un dialogue axé sur les solutions avec les institutions de l'UE et d'autres parties prenantes.

A propos du CEPF – la voix des propriétaires forestiers européens

La Confédération européenne des propriétaires forestiers (CEPF) est l'association ombrelle des organisations nationales de propriétaires forestiers en Europe. Le CEPF promeut les valeurs de la gestion durable des forêts, la propriété privée et la viabilité économique du secteur forestier.

A propos de Fransylva – membre du CEPF

Fransylva, la Fédération nationale des syndicats des forestiers privés de France représente les 3,5 millions de propriétaires et regroupe : 15 unions régionales, 73 syndicats départementaux ou interdépartementaux en métropole et 3 structures dans les DOM (Martinique, Guadeloupe, Réunion), soit plus de 50 000 adhérents (pour environ 1/4 de la surface des forêts privées). Elle représente les sylviculteurs auprès des pouvoirs publics français et européen, des partenaires de la filière forêt bois et des organismes non gouvernementaux impliqués dans la filière forestière. Elle informe les propriétaires forestiers sur les questions politiques, juridiques, environnementales et économiques. Elle leur donne ainsi les moyens de gérer leur forêt en acteurs économiques responsables avec sérénité et les incite à s'engager dans une gestion durable de leur forêt.

Contact presse

Victoire Reneaume / v.reneaume@ohwood.fr / 06 68 33 39 55